



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.800**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16142- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : EVOLUTION DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Sylvaine DI CARO, M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la VilleD.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la VilleRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/07/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

-

**Politique Publique** : ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS  
SCOLARISES**OBJET** : EVOLUTION DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conservatoire Darius Milhaud organise dans le temps scolaire des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à l'école Sallier (*classes du CE2 au CM2*) et au collège Mignet (*classes de 6ème à la 3ème*) ainsi que des classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD).

Les CHAM reposent sur un enseignement de formation musicale et instrumentale délivré par les professeurs du Conservatoire.

La pratique instrumentale nécessite un déplacement entre l'école Sallier et le Conservatoire auquel la Ville apporte son soutien avec la mise à disposition de deux surveillants.

Ces interventions se font dans le temps pédagogique et sont soumises aux directives du Ministère de l'Education Nationale.

Il apparaît que ces directives ont été modifiées par un bulletin officiel de l'Education Nationale en octobre 2010 qui orientent notre intervention vers de la découverte.

A ce titre, il apparaît un décalage entre les moyens alloués (*professeurs certifiés*) et les finalités pédagogiques.

De plus, la perspective à la rentrée 2013 de l'ouverture du nouveau Conservatoire éloigne l'école Sallier de ce lieu d'enseignement.

Au regard de ces éléments, il est proposé de faire évoluer ce dispositif tout en maintenant les classes CHAM à l'école Sallier au travers d'un calendrier décrit ci-dessous :

- . Septembre 2011 : le futur CE1 est annoncé classe vocale à horaire aménagé et le recrutement est fait dans ce sens. Les futurs CE2, CM1 et CM2 demeurent des classes instrumentales à horaire aménagé, comme jusqu'à présent mais ne recrutent plus de nouvel élève, sauf si celui-ci vient en mutation d'une classe CHAM implantée dans un autre Conservatoire.
- . Septembre 2012 : Le CE1 et le CE2 sont des classes vocales, et le recrutement pour ces deux classes est fait selon la procédure correspondante.  
Les CM1 et CM2 demeurent des classes instrumentales mais ne recrutent plus de nouvel élève, sauf si celui-ci vient en mutation d'une classe CHAM implantée dans un autre Conservatoire.
- . Septembre 2013 : Le CE1, le CE2 et le CM1 sont des classes vocales, avec la totalité de l'enseignement artistique réalisé au sein de l'école Sallier  
Le CM2 demeure une classe instrumentale (*il y aura donc des trajets entre l'école Sallier et le nouveau conservatoire pour les cours d'instrument*) mais il ne recrute plus de nouvel élève, sauf si celui-ci vient en mutation d'une classe CHAM implantée dans un autre Conservatoire.
- . Septembre 2014 : Les quatre classes de l'école Sallier sont des CHAM vocales.

En parallèle, il est proposé à l'Education Nationale, l'ouverture d'un deuxième et d'une troisième classes CHAM à dominante vocale dans d'autres écoles à compter de la rentrée de septembre 2012.

Concernant le collège, les classes CHAM restent des classes instrumentales avec un recrutement par jury à partir de la 6ème, ouvert à tous les enfants qui désirent s'y présenter.

Il est entendu que ces mesures restent tributaires des orientations pédagogiques de l'Education Nationale.

La Ville s'engage à conserver les mêmes moyens mais avec une répartition différente autant sur l'accueil des enfants directement au Conservatoire, que par l'ouverture de deux nouvelles CHAM à Aix-en-Provence, pour un élargissement de publics scolaires. A cet effet, il est rappelé l'aide à l'inscription mise en oeuvre par les familles ayant des difficultés économiques

Le travail autour du chant choral permettra des passerelles avec d'autres dispositifs tels que des interventions d'art lyrique du Festival International d'Art Lyrique ainsi que l'intervention de nos dumistes dans les autres écoles de la ville.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'évolution des Classes à Horaires Aménagés Musique conformément aux dispositions qui vous ont été présentées ci-dessus.

**2011.800 - EVOLUTION DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 36</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**